

Conditions Générales de Vente (CGV)

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente des séjours organisés par la société Novitate, dont le siège social est situé Rue Chant d'oiseaux 508 – 5300 Landenne, enregistrée sous le numéro BE0757689566. Ces séjours incluent des prestations tout compris (transport, hébergement, activités, restauration, etc.) et s'adressent à des clients particuliers ou professionnels. Toute réservation auprès de la société Novitate implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Novitate commercialise des séjours à l'étranger tout compris. Ces séjours comprennent les services explicitement indiqués dans la description de chaque offre.

Article 2 – Description des prestations

Les séjours proposés incluent :

- Transport aller-retour (vols, transferts ou autre mode de transport mentionné).
- Hébergement tel que précisé dans l'offre (hôtel, appartement, etc.).
- Restauration (selon le type de pension précisé).
- Activités et excursions incluses dans l'offre.
- Assistance sur place, incluant un service de secours si nécessaire.

Toute prestation non incluse dans l'offre initiale (exemple : assurances, frais de visa, dépenses personnelles) reste à la charge du Client.

Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

1. **Prix des séjours :**
Les prix sont exprimés en euros et calculés par personne. Ils comprennent toutes les prestations spécifiées dans l'offre.
2. **Paiement :**
Le paiement se déroule comme suit :
 - **50% à la réservation** : cette somme correspond à un acompte bloquant la réservation.
 - **50% au plus tard 30 jours avant le départ.**
3. **Non-paiement du solde :**
 - En cas de non-paiement du solde dans les **5 jours suivant un rappel** envoyé par l'Organisateur, celui-ci pourra :
 - Conserver l'acompte de 50% déjà versé.
 - Annuler la réservation et revendre la place du participant.

Article 4 – Conditions d'annulation et de remboursement

Le Client peut annuler sa réservation en respectant les conditions suivantes :

1. **Annulation avant 45 jours précédant la date de départ :**
 - Annulation possible pour **toute raison**, moyennant le paiement du coût du vol si celui-ci a déjà été réservé.
 - L'Organisateur fournira une preuve de réservation et du coût du vol.
 - Le reste du prix du séjour sera remboursé.
2. **Annulation entre 45 jours et 7 jours avant la date de départ :**
 - Toute annulation effectuée dans ce délai entraîne la perte de **50% du prix total du séjour**, quelle que soit la raison invoquée.
 - Le solde éventuel sera remboursé.
3. **Annulation dans les 7 jours précédant la date de départ :**
 - Toute annulation effectuée dans ce délai entraîne la perte de **100% du prix total du séjour**, quelle que soit la raison invoquée.
4. **Annulation par l'Organisateur :**
Si l'Organisateur est contraint d'annuler le séjour pour des raisons indépendantes de la volonté du Client (exemple : force majeure), celui-ci proposera soit :

- Un remboursement intégral des sommes versées.
- Une alternative équivalente ou supérieure au séjour annulé.

Article 5 – Obligations et responsabilité de l'Organisateur

1. Engagements :

L'Organisateur s'engage à fournir les prestations indiquées dans l'offre et à assister le Client tout au long de son séjour.

2. Limites de responsabilité :

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Des retards, annulations ou modifications liés aux prestataires externes (compagnies aériennes, hôtels, etc.).
- Des événements de force majeure (grèves, catastrophes naturelles, pandémies, etc.).

Article 6 – Obligations et responsabilité du Client

1. Le Client s'engage à respecter les règles locales et à se conformer aux consignes de l'Organisateur.
2. Le Client doit vérifier que ses documents de voyage (passeport, visa, etc.) sont valides et conformes aux exigences du pays de destination.
3. **Il est conseillé au Client de souscrire une assurance voyage couvrant les risques d'annulation, d'interruption de séjour, de perte de bagages et de rapatriement médical.**

Article 7 – Réclamations

1. Toute réclamation liée à l'exécution du séjour doit être signalée sur place à l'Organisateur ou à son représentant.
2. À défaut de résolution sur place, une réclamation écrite peut être adressée à la société Novitate dans un délai de **15 jours après la fin du séjour**.

Article 8 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit belge. En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une solution amiable avant de porter l'affaire devant les tribunaux compétents du siège social de Novitate.

Article 9 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution du contrat, l'Organisateur collecte et traite les données personnelles du Client conformément à la réglementation en vigueur. Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion des réservations et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement préalable.

Article 10 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles en cas de force majeure. Cela inclut, mais sans s'y limiter : grèves, guerres, catastrophes naturelles, pandémies ou toute autre situation imprévisible et irrésistible.

Article 11 – Dispositions finales

Si l'une des clauses des présentes CGV venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeureront en vigueur.

Pour toute question ou précision sur les présentes CGV, le Client peut contacter la société Novitate à l'adresse suivante : info@parenthese-epicurienne.com ou au numéro de téléphone : 0470/87.18.18